

**Mémoire présenté par
La Coalition pour des CHU sans PPP
À la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats
publics dans l'industrie de la construction
Juillet 2014**

**Les CHUM, CUSM et CRCHUM en mode PPP
Pourquoi une enquête de la CEIC est nécessaire.**

Table des matières

Avant-propos	1
Notre coalition	2
Mise en contexte	3
La genèse des projets du CHUM, CUSM et CRCHUM en mode PPP.....	4
L'ingénierie et la conception des projets.....	6
Les appels de qualification pour la construction	7
L'octroi des contrats	8
La suite « logique » des projets en PPP	10
Une problématique générale ?.....	11
Les 30 prochaines années.....	11
Conclusion.....	12
Membres de la coalition CHUs sans PPP	15
Annexes.....	17

Avant-propos

La Coalition CHUs sans PPP regroupe plusieurs organisations et personnalités.

D'emblée, nous soumettons à la Commission que la liste des organismes et personnalités qui soutiennent le présent mémoire pourrait s'allonger, car certains organismes n'ont pu réunir leurs instances décisionnelles avant la date limite du dépôt. Conséquemment, nous aviserons la Commission de tout changement dans la liste des cosignataires du présent mémoire. Nous voulons aussi assurer la Commission que, le cas échéant, seule la liste des signataires du présent mémoire sera changée et non le contenu.

Notre coalition

L'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS), la Confédération des syndicats nationaux (CSN), la Fédération de la santé et des services sociaux de la CSN (FSSS-CSN), la Fédération des professionnelles (FP-CSN), la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ), la Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec (FIQ), le Secrétariat intersyndical des services publics (SISP), le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), le Syndicat des professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ) le Conseil central de Montréal (CCMM-CSN), regroupent plus de 1 million de travailleuses et travailleurs syndiqués au Québec qui œuvrent dans tous les secteurs d'activité des services publics et privés, de l'industrie, du commerce et dans tous les types de milieux de travail.

La Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics regroupe 85 groupes sociaux d'horizons divers allant des centres de femmes aux personnes retraitées, en passant par les groupes oeuvrant en consultation budgétaire et en consommation, en défense des droits et libertés, des syndicats indépendants, des conseil syndicaux régionaux, des associations étudiantes, des groupes de lutte contre la pauvreté et groupes d'éducation populaire, etc.

La Coalition Solidarité Santé regroupe une quarantaine d'organisations syndicales, communautaires, féministes et religieuses. Depuis sa fondation en 1991, ses actions ont toujours été motivées par la défense du droit à la santé pour l'ensemble de la population québécoise, et ce, sans égard au statut ou au revenu des citoyennes et des citoyens. Elle défend le caractère public, la gratuité, l'accessibilité, l'universalité et l'intégralité des services de santé et des services sociaux.

Le Regroupement intersectoriel des organismes communautaires de Montréal (RIOCM) réunit 300 organismes communautaires de la région métropolitaine, œuvrant en santé et services sociaux, famille, immigration et défense collective des droits. Il est l'interlocuteur privilégié de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal dans le domaine communautaire.

Le Syndicat des employé-es du centre hospitalier de l'Université de Montréal (SECHUM) et le Syndicat des employé-es du Centre universitaire de santé McGill (SECUSM) représentent plus de 10 000 travailleuses et travailleurs des deux mégas-hôpitaux.

Mise en contexte

Les organisations et personnalités signataires du présent mémoire ont chacune à leur façon participé au débat public qui a précédé la signature des contrats de construction des CHUM, CUSM et CRCHUM en mode partenariat public-privé (PPP). Chacune a, à sa façon, souligné publiquement que le processus ayant mené au choix de ce mode de réalisation, tout comme le concept de PPP lui-même, n'étaient pas de nature à permettre un réel contrôle des coûts de ces projets ni de nature à assurer à la population du Québec que ces projets puissent livrer des infrastructures (ainsi que leur maintien et entretien) de qualité sur toute la durée de ces contrats. En somme, il apparaissait alors clairement à tous les membres de la coalition qu'une démonstration convaincante avait été faite indiquant qu'il n'était pas dans l'intérêt public de réaliser ces projets en mode PPP. Pourtant, c'est le choix qui a été fait par les autorités publiques. Aujourd'hui, force est de constater que les préoccupations qui avaient été soulevées par les membres de notre coalition se sont avérées fondées, ce qui commande, à notre avis, de poursuivre l'examen du processus ayant mené à l'octroi des contrats en mode PPP pour la réalisation des trois projets de modernisation des CHU.

En effet, nous estimons qu'un examen approfondi est essentiel, compte tenu de l'ampleur de ces investissements et des conséquences majeures qui seront entraînées par l'octroi de ces contrats en mode PPP.

Soulignons que ces contrats représentent un investissement public majeur, dépassant maintenant le cap des 6 milliards alors qu'ils devaient coûter environ 2,6 milliards. De plus, l'examen des acteurs en présence ainsi que leur rôle tout au long du processus est nécessaire afin de s'assurer que celui-ci n'a pas été entaché d'une quelconque façon.

Un examen approfondi permettrait en outre de mesurer les conséquences du manque de transparence qui semble avoir eu cours tout au long du processus.

Il nous semble donc être dans l'intérêt public de poursuivre l'examen de ce qui a mené à l'octroi de ces contrats, notamment parce qu'une telle enquête permettrait d'identifier des pistes de solution afin que le public québécois ne puisse plus être entraîné dans de telles catastrophes financières.

Proposition 1 :

Que la Commission Charbonneau procède à un examen complet et approfondi de l'octroi des contrats de construction et d'entretien du CRCHUM, du CHUM et du CUSM. S'il s'avérait que la Commission manque de temps pour procéder à l'examen complet desdits contrats, qu'elle demande au gouvernement une prolongation de son mandat pour se pencher spécifiquement sur les contrats des CRCHUM, CHUM et CUSM en mode PPP.

Pour la Coalition, cette enquête permettra aussi de vérifier si le consentement de la partie publique à ces contrats a été obtenu librement et en toute connaissance de cause. S'il s'avérait que ce consentement a été entaché, le gouvernement pourrait alors mettre fin au contrat voire même le faire annuler rétroactivement, et, dans ce dernier cas, tenter d'éviter toute forme de pénalités prévues au contrat.

La genèse des projets du CHUM, CUSM et CRCHUM en mode PPP

Nous pensons qu'il est opportun de rappeler que non seulement le mode de réalisation en partenariat public-privé a été favorisé dès la phase initiale par le gouvernement sans qu'aucune analyse rigoureuse démontrant les vertus du mode PPP n'ait été rendue publique et, que dès 2009, soit avant la signature des contrats PPP, le vérificateur général du Québec soumettait des conclusions indiquant que les dés avaient été pipés en faveur du concept des PPP¹.

À Québec, le syndicat SCFP et même la direction du CHUQ s'opposaient à l'Agence des PPP qui tentait par tous les moyens d'imposer le mode PPP. Le projet fut finalement abandonné en

¹ <http://www.ledevoir.com/politique/quebec/277567/centres-hospitaliers-les-des-etaient-pipes>

2011, mais n'eût été de la résistance du syndicat et de l'opposition de l'administration de l'hôpital, nous aurions certainement un autre gouffre financier de plus.

Les liens étroits qui ont été évoqués entre Arthur Porter, ex-DG du CUSM, St. Clair Martin Armitage, recruté par Arthur Porter pour participer au processus de sélection du partenaire privé et Pierre Duhaime, ex-dirigeant de SNC-Lavalin, qui a obtenu le contrat de construction du CUSM, lesquels font tous objet d'une enquête formelle de l'UPAC, méritent un examen approfondi.

Puis, on ne peut ignorer ce que certains journalistes ont pu rapporter sur le rôle joué par M. Pierre Lortie, qualifié de Libéral notoire et ami personnel de Monique Jérôme-Forget. M. Lortie a, selon ce qui est rapporté, dirigé, à titre de consultant pour la firme Fraser Milner Casgrain, les opérations d'analyse consistant à comparer les coûts et avantages du mode PPP versus l'approche traditionnelle, et ce, après qu'il eut participé à la préparation des plans d'affaires concernant la conception, la construction, l'entretien et le financement selon le mode de partenariat public-privé du CUSM et du CHUM².

La proximité entre certains membres du gouvernement, le personnel de l'Agence des PPP, ainsi que d'autres personnes occupant des postes clés pourraient avoir contribué à ce que le public québécois soit entraîné dans l'aventure des PPP, et ce, bien que les avantages associés à cette formule n'aient pu être identifiés ni mesurés avec sérieux.

De plus, l'intérêt public commande que l'on examine le rôle d'autres acteurs et que l'on se penche sur la promiscuité qui caractérisait les liens liant plusieurs acteurs clés avec certains décideurs politiques. Par exemple, que devons-nous conclure du fait que Pierre Lefebvre, un ami proche de la présidente du Conseil du trésor de l'époque, ait pu être nommé PDG de l'Agence des partenariats public-privé du Québec, tout en provenant d'une firme qui a servi de conseiller juridique pour les trois projets (Fasken Martineau Walker) ainsi que d'une firme (Price Waterhouse) qui a servi à titre de conseiller financier pour le CUSM³. Suite à son départ de l'Agence des PPP, M. Pierre Lefebvre sera nommé secrétaire associé au Conseil du trésor⁴ puis

² <http://www.droit-inc.com/article3192-Les-CHU-en-PPP-FMC-dans-la-ligne-de-mire>

³ https://www.muhammadfoundation.com/fr/hp/2006_10_redev_f

⁴ http://www.premier-ministre.gouv.qc.ca/actualites/communiqués/2005/nominations/2005_04_13/lefebvre_pierre.asp

embauché dans une firme à qui l'on confiera le mandat de procéder à l'examen des projets (SECOR KPMG)⁵

Proposition 2 :

Qu'un examen systématique des liens unissant toutes les personnes et toutes les firmes ayant été associées à l'octroi des contrats de modernisation des CHU soit effectué.

Proposition 3 :

Que la commission identifie les mécanismes devant être mis en place pour faire en sorte qu'il ne soit pas possible de nommer des personnes à des postes clés dans le but de favoriser un mode de réalisation au détriment d'un autre ou de contrôler un processus d'octroi d'un contrat public.

L'ingénierie et la conception des projets

La phase du choix des équipes maîtres chargées de développer les plans (ingénierie et architecture) sera l'occasion de l'entrée en scène de plusieurs firmes ayant été mises en cause devant la Commission Charbonneau.

Au CUSM, l'équipe maître comprenait notamment une firme (Axor) mise en cause à la Commission Charbonneau (soupçonnée de faire partie d'un cercle de firmes «collusionnaires») et qui s'est reconnue coupable de financement politique illégal⁶, ainsi que Cima +, firme aussi montrée du doigt à la Commission Charbonneau⁷.

⁵ <http://www.groupesecor.com/fr/notre-equipe-groupe-fr.html#tab18>

⁶ <http://www.radio-canada.ca/nouvelles/Politique/2010/08/05/003-axor-culpabilite.shtml>

⁷ <http://www.courrierlaval.com/Actualites/2012-11-01/article-3112100/Dessau-et-Cima%2B-montrees-du-doigt-a-la-Commission-Charbonneau/1>

Cela est sans compter le rôle joué par Dr Arthur Porter, Yanai Elbaz et Martin, qui sont au cœur d'allégations de corruption en lien avec l'octroi du contrat à SNC-Lavalin et pour lesquels de nombreuses accusations ont été déposées et des arrestations effectuées.

Au CHUM, l'équipe maître comprend cette même firme, SNC-Lavalin. L'équipe maître comprend aussi deux autres firmes ayant été au cœur d'allégations relatives à du financement politique illégal, soit GÉNIVAR (qui a confirmé qu'elle s'était prêtée à des activités de financement illégal de partis politiques au Québec)⁸ et DESSAU (qui a admis avoir également contribué au financement politique illégal)⁹.

Proposition 4 :

Qu'un examen sérieux soit effectué pour déterminer le rôle joué par les firmes impliquées dans l'ingénierie et la conception des CHU en PPP et plus particulièrement par SNC-Lavalin ;

Les appels de qualification pour la construction

Les autorités ont maintes fois rassuré le public en précisant qu'il était protégé par une règle voulant qu'une firme ayant fait partie de l'équipe maître pour un projet ne puisse soumissionner pour réaliser ce même projet. Or, cette règle permettait étrangement qu'une firme puisse soumissionner pour l'autre établissement. Les deux projets étant de même nature, conseillers et promoteurs semblent donc avoir pu bénéficier d'une échappatoire ayant permis de contourner le principe d'évitement des conflits d'intérêts, ce qui, selon nous, a entaché le processus. Ce qui précède a pu, au final, permettre de contrôler, en bonne partie, le processus ou, à tout le moins, à limiter sérieusement la concurrence¹⁰.

⁸ <http://www.lesaffaires.com/secteurs-d-activite/immobilier/genivar-confirme-un-financement-illegal-des-partis/554122>

⁹ <http://www.lechodelaval.ca/2013/03/20/commission-charbonneau--fin-du-temoignage-de-rosaire-sauriol-avant-celui-de-bernard-trepanier>

¹⁰ <http://www.lapresse.ca/actualites/national/200903/16/01-837149-conflits-dinterets-potentiels-entre-conseillers-et-promoteurs.php>

L'octroi des contrats

Au Centre de Recherche du CHUM (CRCHUM), le contrat est octroyé à un large consortium au sein duquel on retrouve Fierra-Axium, dont Pierre Anctil, ex-directeur général du Parti libéral du Québec et ex-vice-président chez SNC Lavalin, est le président et chef de la direction¹¹. Il est utile de se rappeler que le contrat a été obtenu par le consortium Accès recherche CHUM peu après que le seul autre consortium qualifié se soit désisté¹². Dans cet autre consortium, on retrouvait notamment Dalkia, qui se retrouve dans le consortium retenu pour le projet du CHUM alors que dans ce cas, le consortium concurrent, comprenant notamment Fierra-Axium, Pomerleau et Verreault sera écarté pour proposition non conforme¹³!

En effet, au CHUM, le contrat est octroyé à un consortium comprenant notamment Dalkia, mais aussi Innisfree et OHL. Or Innisfree, une banque d'investissement anglaise, est présente à la fois dans un consortium qualifié au CHUM et au CUSM. Toutefois, elle est associée à OHL dans le cas du CHUM, mais OHL fait partie d'un consortium concurrent dans le cas du CUSM. Pomerleau-Verrault est associé à Innisfree dans le cas du CUSM, mais fait partie du consortium concurrent dans le cas du CHUM !

Au CUSM, on le sait, l'UPAC a procédé à des arrestations et des chefs d'accusation ont été portés en lien avec l'octroi du contrat, parmi lesquelles fraudes, fraude envers le gouvernement, abus de confiance, commissions secrètes et recyclage des produits de la criminalité¹⁴.

Rappelons qu'en cours de processus, le gouvernement a changé les règles par décret. Cela a eu pour conséquence qu'une offre non conforme « peut être retenue » et le perdant peut alors bénéficier d'une compensation financière¹⁵.

¹¹ <http://www.ledevoir.com/politique/quebec/290601/chum-et-cusm-les-ppp-pourraient-etre-plus-couteux>

¹² <http://www.lapresse.ca/actualites/sante/201003/16/01-4261376-crchum-un-seul-consortium-en-lice.php>

¹³ <http://www.myvirtualpaper.com/script/getArticle.php?uid=0fd180c1d0>

¹⁴ <http://www.ledevoir.com/societe/justice/371971/cusm-des-mandats-d-arrestation-visent-porter-duhaime-et-plusieurs-autres-personnes>

¹⁵ <http://www.lapresse.ca/actualites/politique-quebecoise/200910/12/01-910642-cusm-feu-vert-aux-propositions-non-conformes.php>

En somme, dans chaque consortium qualifié, on retrouve des firmes qui ont été mises en cause à la Commission Charbonneau et qui sont soupçonnées de collusion et de financement illégal. De plus, on assiste à un étrange chassé-croisé qui a de quoi laisser perplexe. Nous devons savoir si des personnes, physiques comme morales, ont pu influencer la signature de ces contrats, d'autant plus que plus de 400 rencontres d'information et de travail sont survenues au cours desquelles les acteurs impliqués ont eu l'occasion d'échanger des informations¹⁶⁻¹⁷⁻¹⁸.

¹⁶ <http://fr.canoe.ca/infos/quebeccanada/archives/2013/05/20130524-204100.html>

¹⁷ <http://www.lapresse.ca/actualites/politique/politique-quebecoise/200910/12/01-910642-cusm-feu-vert-aux-propositions-non-conformes.php>

¹⁸ <http://www.myvirtualpaper.com/script/getArticle.php?uid=0fd180c1d0>

Proposition 5 :

Qu'un examen sérieux soit effectué pour déterminer le rôle joué par chaque firme ayant fait partie des consortiums qualifiés impliqués dans la réalisation des CHU en PPP ;

La suite « logique » des projets en PPP

Le choix du mode de réalisation en PPP a aussi pour conséquence de remettre des fonctions essentielles au bon fonctionnement des futurs mégas-hôpitaux aux mains de firmes privées. Par exemple, les plans de construction n'ont prévu aucun espace pour stocker et gérer les quelque 80 000 produits qui servent à approvisionner le CHUM et le CUSM en fournitures de toutes sortes.

Ce choix a entraîné la signature d'un contrat d'approvisionnement de longue durée avec la firme Cardinal Health, et ce, malgré le fait que cette firme ait au centre de démêlés avec la justice américaine.

En effet, en 2007, cette firme a accepté de payer 600 millions \$US afin de régler une poursuite intentée par des actionnaires qui l'accusaient d'irrégularités comptables et d'avoir gonflé ses revenus. Cette firme a aussi été accusée d'avoir falsifié ses résultats d'opérations par la U.S. Securities and Exchange Commission. La compagnie a versé 35 millions \$US pour régler cette affaire. En 2011, Cardinal Health a payé 8 millions au gouvernement américain qui lui reprochait d'avoir versé un pot-de-vin à un propriétaire de pharmacie et à un consultant en échange d'une entente pour favoriser l'achat de ses propres produits au détriment des concurrents¹⁹.

¹⁹ <http://www.ledevoir.com/societe/sante/375311/une-question-ethique-se-pose-au-chum-et-au-cusm>

Comme ce contrat découle directement de la construction des nouveaux hôpitaux, il nous apparaît opportun que la commission procède à l'examen du processus ayant mené à son octroi.

Une problématique générale ?

Chaque année, le gouvernement alloue une enveloppe de quelque 300 millions pour les projets de rénovation au sein des établissements de santé au Québec. Cela est sans compter les projets de réalisation de nouvelles infrastructures en santé. De plus, les établissements du réseau octroient chaque année des centaines de millions de dollars en contrats de toutes sortes.

À notre avis, la problématique générale de l'octroi des contrats en santé et services sociaux devrait faire l'objet d'un examen en profondeur par la commission.

À titre d'exemple, il a été rapporté dans les médias que l'ex-dirigeant du CUSM, Yanai Elbaz, aurait détourné des matériaux destinés au CUSM et qui auraient servi à la construction de sa maison²⁰.

Les 30 prochaines années

Au-delà de la construction, le mode de réalisation en PPP a pour effet de confier l'entretien et la maintenance des nouveaux hôpitaux aux consortiums privés pour toute la durée du contrat. Cela place donc des firmes privées en situation de monopole. Ainsi, toute amélioration, modification, transformation ou évolution des installations devra obligatoirement être confiée à la firme détentrice du contrat PPP. À notre avis, il existe un réel risque que cela entraîne une explosion des coûts, comme ce fut observé en plusieurs endroits dans le monde en plus de

²⁰ <http://tvanouvelles.ca/lcn/infos/national/archives/2013/02/20130221-045648.html>

présenter un potentiel permanent de fraude, abus de fonds publics, de corruption et de collusion.

En effet, les contrats du CHUM et du CUSM étant secrets, il est actuellement impossible de savoir ce que ces contrats prévoient en termes de mécanismes de contrôle et de coûts d'entretien. La CSN a entrepris des procédures judiciaires pour forcer le dévoilement des coûts d'entretien de nos deux mégas-hôpitaux. Est-ce que le secret commercial doit primer sur le droit de la population de savoir combien de millions de fonds publics seront investis ? Actuellement, en vertu du secret entourant le contrat en PPP, le public n'a pas le droit de savoir quel sera le coût des travaux d'entretien qui seront effectués pendant les 30 ans du contrat PPP. En fait le public n'a pas le droit de savoir combien coûtera une ampoule électrique dans les nouveaux établissements.

Proposition 6 :

Que la commission identifie les modifications à apporter aux lois et règlements en vigueur pour faire en sorte qu'une complète et entière transparence soit assurée tout au long des processus d'octroi de contrats publics, incluant la divulgation intégrale des contrats ;

Conclusion

Nous soussignés, proposons donc à la Commission Charbonneau :

Proposition 1 :

Que la Commission Charbonneau procède à un examen complet et approfondi de l'octroi des contrats de construction et d'entretien du CRCHUM, du CHUM et du CUSM. S'il s'avérait que la Commission manque de temps pour procéder à l'examen complet desdits contrats, qu'elle demande au gouvernement une prolongation de son mandat pour se pencher spécifiquement sur les contrats des CRCHUM, CHUM et CUSM en mode PPP.

Proposition 2 :

Qu'un examen systématique des liens unissant toutes les personnes ainsi que toutes les firmes ayant été associées à l'octroi des contrats de modernisation des CHU soit effectué.

Proposition 3 :

Que la commission identifie les mécanismes devant être mis en place pour faire en sorte qu'il ne soit pas possible de nommer des personnes à des postes clés dans le but de favoriser un mode de réalisation au détriment d'un autre ou de contrôler un processus d'octroi d'un contrat public.

Proposition 4 :

Qu'un examen sérieux soit effectué pour déterminer le rôle joué par les firmes impliquées dans l'ingénierie et la conception des CHUs en PPP et plus particulièrement par SNC-Lavalin ;

Proposition 5 :

Qu'un examen sérieux soit effectué pour déterminer le rôle joué par chaque firme ayant fait partie des consortiums qualifiés impliqués dans la réalisation des CHU en PPP ;

Proposition 6 :

Que la commission identifie les modifications à apporter aux lois et règlements en vigueur pour faire en sorte qu'une complète et entière transparence soit assurée tout au long des processus d'octroi de contrats publics, incluant la divulgation intégrale des contrats ;

De plus, nous estimons que deux mesures doivent être mises en œuvre sans tarder afin d'éviter que ne se reproduise une telle situation :

Proposition 7 :

Que la commission identifie les modifications à apporter aux lois et règlements pour faire en sorte que toute étude faite directement ou indirectement à l'aide de fonds publics et devant servir à informer ou conseiller le gouvernement sur les décisions à prendre en matière de dépenses d'infrastructures ou d'équipements soit obligatoirement, rendue publique intégralement.

Proposition 8 :

Que la commission identifie les modifications à apporter à la Loi d'accès à l'information pour garantir un complet accès à l'information, notamment en donnant préséance à l'intérêt public face au secret commercial ;

Proposition 9 :

Qu'une la commission demande que soit instituée une commission d'enquête permanente ayant pour mandat d'enquêter à propos de l'octroi des contrats publics en santé et services sociaux ainsi que pour l'ensemble des ministères ;

Membres de la coalition CHUs sans PPP

Les organisations membres de la Coalition pour des CHU sans PPP	
<p>Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS) 1111, rue Saint-Charles Ouest, bureau 1050 Longueuil (Québec) J4P 5G4 Téléphone : 450 670-2411 Télécopieur : 450 679-0107 www.aptsq.qc.com</p>	<p>Confédération des syndicats nationaux (CSN) 1601, avenue De Lorimier Montréal (Québec) H2K 4M5 Téléphone : 514 598-2265 Télécopieur : 514 598-2052 www.csn.qc.ca</p>
<p>Fédération de la santé et des services sociaux (FSSS-CSN) 1601, avenue De Lorimier, 2^e étage Montréal (Québec) H2K 4M5 Téléphone : 514 598-2210 Télécopieur : 514 598-2223 www.fsss.qc.ca</p>	<p>Fédération des professionnelles (FP-CSN) 1601, avenue De Lorimier, 1^{er} étage Montréal (Québec) H2K 4M5 Téléphone : 514 598-2143 Télécopieur : 514 598-2491 http://www.fpcsn.qc.ca</p>
<p>Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) 565, boulevard Crémazie Est, bureau 12100 Montréal (Québec) H2M 2W3 Téléphone : 514 383-8000 Télécopieur : 514 383-8004 www.ftq.qc.ca</p>	<p>Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec (FIQ) 1234, avenue Papineau Montréal (Québec) H2K 0A4 Téléphone : 514 987-1141 Télécopieur : 514 987 7273 www.fiqsante.qc.ca</p>
<p>Secrétariat intersyndical des services publics (SISP) 9405, rue Sherbrooke Est, bureau 120 Montréal (Québec) H1L 6P3 Téléphone : 514 353-8886 Télécopieur : 514 353-8887 www.sisp.qc.net</p>	<p>Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) 565, boulevard Crémazie Est, bureau 7100 Montréal (Québec) H2M 2V9 Téléphone : 514 384-9681 Télécopieur : 514 384-9680 www.scfp.qc.ca</p>

Les organisations membres de la Coalition pour des CHU sans PPP	
<p>Syndicat des professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ) Bureau de Montréal 1001, Sherbrooke Est, bureau 300 Montréal (Québec) H2L 1L3 Téléphone : 514 849-1103 Télécopieur 514 842-5281 www.spgq.qc.ca</p>	<p>Conseil central du Montréal Métropolitain 1601, avenue De Lorimier Montréal (Québec) H2K 4M5 Téléphone : 514 598-2021 Télécopieur : 514 598-2020 www.camm-csn.qc.ca</p>
<p>Regroupement intersectoriel des organismes communautaires de Montréal (RIOCM) 753, avenue du Mont-Royal Est Montréal (Québec) H2J 1W8 Téléphone : 514 277-1118 Télécopieur : 514 277-2333 www.riocm.ca</p>	<p>Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics Téléphone: 514-522-1010 http://www.nonauxhausses.org</p>
<p>Coalition solidarité santé 1601, avenue De Lorimier, boîte poste 45 Montréal (Québec) H2K 4M5 Téléphone : 514 442-0577 http://www.cssante.com/</p>	<p>Syndicat des employé-es du centre hospitalier de l'Université de Montréal (SECHUM-CSN) 1560, rue Sherbrooke Est, 2^e étage Pavillon Simard, local Z-2903 Montréal (Québec) H2L 4M1 Téléphone : 514 890-8000, p. 27144 Télécopieur : 514 596-2333 www.sechum.org</p>
<p>Syndicat des employé-es du Centre universitaire de santé McGill (SECUSM-CSN) 2155, rue Guy, bureau 710 Montréal (Québec) H3H 2R9 Téléphone : 514 934-1934, p. 42368 Télécopieur : 514 934-8409 www.notrecusm.com</p>	<p>Pierre-Jacques Hamel Porte-parole de la coalition Institut national de la recherche scientifique (INRS) 385, rue Sherbrooke Est Montréal (Québec) H2X 1E3 Téléphone : 514 499-4014 HamelPJ@UCS.INRS.ca</p>